



Recherche solution amiable autre que rupture conventionnelle

Par **Julien14**, le **19/06/2012** à **21:59**

Bonjour,

Je suis actuellement en poste au sein d'un service qualité dans une PME (en CDI depuis 4 ans avec différents postes occupés).

Je souhaite quitté mon poste pour des raisons personnelles. Nous en avons parlé avec mon employeur et je lui ai proposé une rupture conventionnelle de contrat.

Celle-ci m'a été refusée pour diverses raisons (qui n'ont pas raison d'être justifiées d'ailleurs, c'est le droit du patron).

Je souhaite tout de même quitter l'entreprise et un problème se pose car j'occupe un poste difficile et compliqué et je souhaite assurer la transition dans ma mission et "partir les fesses propres".

D'où ma question, existe-t-il d'autre cadre juridique que la rupture conventionnelle pour quitter son employeur en bon terme?

Merci d'avance pour toutes vos réponses.

Par **seb544**, le **19/06/2012** à **22:49**

bonsoir,

pour ma part si la rupture conventionnelle a été refusée et que vous souhaitez quitter votre employeur, il ne reste que la démission.

il peut également vous licencier pour cause réelle et sérieuse, ce qui vous donne droit à l'allocation chômage, congés payés et indemnité de licenciement, mais je doute fort qu'il le fasse au vu du montant à vous allouer!!

en sachant que la démission donne lieu à des carences au niveau du chômage, j'espère que vous trouverez la solution la plus avantageuse

bon courage

Par **Julien14**, le **19/06/2012** à **22:56**

Merci de votre réponse.

Vu que j'occupe un poste stratégique, je pense que mon employeur ne dispose pas beaucoup d'autre solution que de me licencier pour faute réelle. Sinon, c'est l'impasse, pour lui du moins...

Merci encore, bonne soirée.

Par **janus2fr**, le **20/06/2012** à **08:05**

Bonjour,

Puisque c'est vous qui souhaitez quitter l'entreprise, je ne vois pas bien pourquoi l'employeur devrait procéder à un licenciement.

Il y a 3 façons principales de rompre un contrat de travail :

- Le licenciement lorsque l'employeur souhaite se séparer d'un salarié
- La rupture conventionnelle lorsque salarié et employeur sont d'accord pour mettre un terme à leur collaboration
- La démission quand seul le salarié souhaite quitter l'entreprise

Il semble que vous soyez dans le dernier cas...